



Finances publiques

Subventions

Associations

La commune attribue des subventions aux associations locales, qui, par leurs activités, contribuent à l'animation de la cité. Le montant octroyé tient d'ailleurs compte de critères bien définis, en lien avec les orientations de la politique communale. A partir de 2017, un nouveau critère limite à 25 % en plus ou en moins et de manière ferme les variations de ces subventions d'une année sur l'autre. Pour favoriser le bon déroulement des activités, la commune verse en juin, un montant provisoire adossé à la subvention de l'année précédente. Le montant définitif est établi et le complément versé après vérification de l'alignement sur les critères d'attribution. Au total, pour 2017, le montant global des subventions a augmenté de 2 300 €. La commune versera 44 310 € aux associations locales, soit dans le détail

ASSOCIATIONS	Montant définitif 2017	Versement provisoire	Solde à verser
ACCA (Chasse)	1 433 €	907 €	526 €
Amicale Bouliste	924 €	443 €	481 €
Amicale philatélique	62 €	46 €	16 €
ALCE (langues)	279 €	206 €	73 €
Volley Cornebarrieu Association	1 895 €	1 357 €	538 €
Cornebarrieu Arts Martiaux	2 722 €	1 953 €	769 €
Badminton Association Cornebarrieu	512 €	260 €	252 €
Club Cyclotouriste Cornebarrieu	145 €	107 €	38 €
AOC Football	20 645 €	9 910 €	10 735 €
Anciens Combattants	1 068 €	781 €	287 €
Association Basket Ball Cornebarrieu	6 804 €	4 747 €	2 057 €
Cheveux d'argent	1 622 €	895 €	727 €
Cornebarrieu on the rock	759 €	452 €	307 €
Cornebarrieu Tennis Club	2 734 €	1 312 €	1 422 €
Cornebarrieu Vitalité	2 633 €	1 892 €	741 €
Les Maillons Libres de l'Aussonnelle (VTT)	72 €	53 €	19 €

Coopératives scolaires

Le Conseil municipal fixe à 560 € le montant maximal annuel de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année, à chaque groupe scolaire pour chacune des classes. Ce montant s'applique sur la base du nombre de classes ouvertes dans l'école pendant l'année scolaire clôturée. Il est aligné sur le résultat de trésorerie de la coopérative qui ne doit pas excéder 1,5 fois le montant de cette subvention communale. Ces critères considérés, les subventions communales pour 2017 sont fixées comme suit :

COOPERATIVES	Montant maximum 2017	Montant trésorerie à la clôture	Montant subvention 2017
Coopérative scolaire des Ambrits Ecole primaire - 5 classes	2 800 €	3 668,12 €	531,88 €
Coopérative scolaire Saint-Exupéry Ecole primaire - 5 classes	2 800 €	5 965,49 €	0
Coopérative scolaire Ecole primaire - Monges - 5 classes	2 800 €	26 229,87 €	0
Coopérative scolaire Ecole maternelle des Ambrits - 5 classes	2 800 €	1 985,61 €	2 214,39 €
Coopérative scolaire - Ecole maternelle Saint-Exupéry - 4 classes	2 240 €	4 685,36 €	0
Coopérative scolaire - Ecole maternelle Monges - 2 classes	370 €	-	370 €

A noter - Une subvention exceptionnelle a été allouée à l'école maternelle des Monges ouverte en septembre 2017.

A noter bis - Ces subventions sont facultatives et s'ajoutent à l'ensemble des dépenses prises en charge par la Commune pour le fonctionnement des écoles (fluides, fournitures scolaires, mobilier et matériel ...).

Subventions exceptionnelles

Associations d'intérêt général - La commune va répondre favorablement à trois demandes de subventions émanant d'associations d'intérêt général. Elle attribue :

- 200 € au Souvenir Français qui entretient les tombes et organise des cérémonies en souvenir des soldats disparus.
- 200 € à l'Association Départementale de lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Haute-Garonne (Adfa), engagée dans la protection des personnes et biens agricoles contre les aléas climatiques.
- 200 € aux Restaurants du Cœur qui soutiennent les citoyens les plus démunis, notamment par la distribution de colis alimentaire.

Tennis club - Le tennis club a tenu la buvette lors du dernier Festijeunes. Il percevra une subvention exceptionnelle de 158 € en compensation des boissons destinées aux agents organisateurs (agents et bénévoles associés)

Solidarité Antilles - La Fondation de France a lancé un appel aux dons pour répondre aux besoins de première nécessité après le passage du cyclone Irma sur les Antilles. La commune s'associe à cette démarche en versant une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Fondation de France.

Marchés publics

La commune a lancé une procédure d'Appels d'Offres ouvert pour le marché d'entretien des espaces verts. Ce marché fait l'objet de six lots techniques différents. Les six lots ont été pourvus. Ils ont été attribués à :

- Entretien des pelouses et des végétaux : Optimum Espaces Verts - Cornebarrieu
- Fleurissement et l'entretien des massifs fleuris – Brin de Nature - Grenade
- Entretien des arbres et des arbustes - Optimum Espaces Verts - Cornebarrieu
- Entretien des toitures végétalisées - Upee 7 - Saint-Aunès (34)
- Entretien du terrain synthétique - ID Verde - Castanet
- Entretien des fossés - JLB Fauchage - Réalville (82)

Contrats de mise à disposition

Gymnase Saint-Exupéry de Blagnac - Le gymnase associé au lycée Saint-Exupéry était géré par le Sivom Blagnac-Constellation jusqu'en décembre 2013, date de dissolution du syndicat. Il accueillait, sous convention, les clubs de volley ball et de basket ball de Cornebarrieu. Depuis le 1er janvier 2014, il est devenu propriété de la ville de Blagnac qui en assure la gestion. Le club de basket ball a souhaité continuer à utiliser ce gymnase, notamment le week-end, en adaptant ses créneaux horaires. Un contrat de mise à disposition fixe les conditions de cette utilisation. Pour l'année 2017-2018, sur la base de 18 demi-journées, le montant s'élèverait à 3 286,80 €, soit 182,60 € la 1/2 journée.

Domaine d'Ariane - Le club de basket a également besoin de créneaux pendant la semaine. Une convention est passée avec le domaine d'Ariane pour louer son gymnase les mercredis, jeudis et vendredis, de 18 h 30 à 22 h 30. Cette occupation est soumise à conditions financières fixées par convention.

Conventions

Convention de mandat de billetterie - La société Ticketnet gère un réseau informatique national de vente de billets de spectacles et autres événements. Son réseau comporte 800 points de vente. La commune signe avec Ticketnet une convention de mandat pour la vente des billets de spectacles pour l'Aria.

Convention d'occupation temporaire - Le bar de l'Aria est ouvert les soirs de spectacle. La gestion en est déléguée à la SAS Giga de Blagnac.

Ressources humaines

Intermittents

La billetterie et le contrôle d'accès à la salle de spectacle de l'Aria sont confiés à des vacataires les jours de spectacle. Un recrutement de vacataires est organisé pour la période allant du 15 novembre 2017 au 15 novembre 2018. Le montant de la rémunération est fixé à 10,04 €/heure.

Recrutement

La commune peut être amenée à recruter

Pour faire face à des besoins temporaires dans ses services et pallier les absences d'agents titulaires en cas de maladies, congés, formation... Pour couvrir la période 1er novembre 2017 à 1er novembre 2018, elle crée les postes contractuels suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (31 heures hebdomadaires)
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (20 heures hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant socio-éducatif à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à temps non complet (16 heures hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à temps non complet (de 2.5 heures hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à temps non complet (3 heures hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (de 13 heures hebdomadaires)

Pour faire face à d'éventuels accroissements saisonniers d'activité. Pour couvrir la période 1er novembre 2017 à 1er novembre 2018*, elle crée les postes contractuels suivants.

- 2 postes d'auxiliaires de puériculture principal de 2e classe à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique de 2e classe à temps complet
 - 2 postes d'adjoint d'animation de 2e classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2e classe à temps complet
- * Ces postes étant « saisonniers » ne pourront être occupés que pendant 6 mois au maximum pendant cette période de 12 mois.

Postes permanents

Pour répondre à une augmentation de charge, la durée de travail d'un agent technique permanent à temps non complet (33 heures hebdomadaires) est modifiée. Un poste à temps complet est créé et proposé à la personne occupant le poste à 33h hebdomadaires.

Divers

Dénomination de rue

Accessible depuis le Rond-Point de la Caravelle, la voie située entre le chemin d'Uliet et l'Itinéraire à Grand Gabarit (RN 224) portera l'appellation de rue Félix Kracht, nom de l'ingénieur, pilote d'essai et premier directeur de production d'Airbus sur le programme A300.

A savoir

Le prochain Conseil Municipal se réunira le mercredi 13 décembre à 18h30 à la salle du Conseil Municipal. Les séances sont publiques. Le détail des délibérations peut être retrouvé et Recto-Verso téléchargé sur le site de la mairie - www.cornebarrieu.fr - rubrique La Mairie - onglet Le Conseil Municipal.